

Monsieur
Georges Piotet
Adjoint
Département de la santé et de l'action sociale
Section Affaires sociales
Av. des Casernes 2
1014 Lausanne

Lausanne, le 12 mars 2003
s:\commun\politique\position\2003\pol0310.doc
CAR/fkr

Consultation relative aux questions touchant la politique familiale

Monsieur,

Le dossier mentionné sous rubrique nous est bien parvenu et nous vous remercions de nous consulter à ce sujet.

Vous n'êtes pas sans savoir que les milieux économiques partagent depuis longtemps déjà vos préoccupations en matière de politique sociale et de la famille en particulier. C'est donc avec plaisir que nous vous faisons part de nos réflexions et remarques au sujet des quelques propositions sur la politique de la famille esquissées dans le bref rapport soumis à consultation, tout en insistant sur leur caractère très général, des données précises et chiffrées, ainsi que les conclusions du contrat de prestations conclu entre la CDAS et la CTA faisant pour l'heure encore défaut.

Sans nier les difficultés réelles et l'accroissement de situations difficiles auxquelles sont confrontées certaines familles, nous ne pouvons adhérer à la mise sur pied d'une politique globale et uniformisée de la famille. En effet, afin d'en assurer l'efficacité et la cohérence, son champ d'application doit être analysé à la lumière de la politique sociale dans son ensemble et être adapté aux besoins réels et aux spécificités cantonales.

Les disparités cantonales en matière de politique familiale ne sont pas telles qu'elles nécessitent une uniformisation, et encore moins une centralisation des compétences au niveau fédéral. Il appartient aux cantons de façonner une politique familiale équilibrée, adaptée à leurs besoins et à leurs spécificités et permettant aux partenaires sociaux de négocier des solutions complémentaires.

Nous vous rappelons à cet égard notre opposition, exprimée à maintes reprises, à un système d'allocations familiales fédérales qui ne doivent pas devenir une nouvelle branche d'assurance fédérale, source de gonflement social, d'accroissement des charges et de saupoudrage des prestations.

Dans le même ordre d'idées, nous émettons, en l'état actuel du dossier qui, répétons-le, souffre d'importantes lacunes tant pour ce qui est des éléments chiffrés que d'une définition claire des

conditions d'application, de sérieuses réserves à l'égard d'une introduction d'allocations familiales complémentaires liées aux besoins pour les familles à faibles revenus. Si des mesures doivent être envisagées en faveur des familles à revenus modestes, mieux vaudrait atténuer la charge fiscale qu'accroître un système de subventionnement et/ou de mettre sur pied un mode de financement complexe et coûteux, avec le risque d'un système de compensation financière entre cantons, qui nous paraît, de plus, financièrement difficilement supportable.

Les projets d'amélioration des structures sociales de l'Etat devraient se réaliser de concert avec l'économie privée et se concentrer avant tout sur des mesures comme des dégrèvements fiscaux, des aides au logement, une politique de formation performante, ainsi qu'une amélioration des structures d'accueil de la petite enfance en complément à l'encadrement familial. Dans ce dernier domaine, la CVCi participe activement, aux côtés d'autres partenaires tant privés que publics, au projet d'une fondation dans notre canton visant à améliorer et développer les structures d'accueil de la petite enfance sur le long terme. Nous saluons par ailleurs la participation de la Confédération en la matière et la jugeons suffisante.

En conclusion, nous nous déclarons ouverts à appuyer toute mesure visant à répondre à des besoins réels et étayés en matière de politique familiale à la double condition qu'elles s'intègrent dans une prise en compte de la politique sociale dans son ensemble et qu'elles ne s'inscrivent pas dans une tendance à la centralisation et à la généralisation de l'assistance sociale. Dans cette perspective, nous nous ferons un plaisir de prendre connaissance des conclusions auxquelles devrait aboutir le contrat de prestations passé entre la CDAS et la CTA, et de pouvoir ainsi formuler des orientations plus concrètes sur la base de données chiffrées et précises.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Alain Maillard
Directeur adjoint

Carine Carey
Sous-directrice